



Association de soutien
aux victimes de traite et d'exploitation

Association ASTRÉE
Rapport d'activité 2018

chapitre 1

Mot du Président

1	Mot du Président	3
2	Mot de la Direction	5
3	Résultats 2018	8
3.1	Formation	9
3.2	Détection et prise en charge	9
3.3	Récapitulatif des résultats 2018	11
4	Une condamnation pour traite des êtres humains dans le Canton de Vaud	12
5	Comptes 2018	14

Après trois ans d'existence de notre Association, 2018 aura été année de mue pour son Comité. Mme Allegra Chapuis a décidé de s'en retirer après avoir assumé dès l'origine une présidence compétente, dévouée et efficace. M. Jean-François Cuenod s'est retiré lui aussi après la même période d'un engagement très apprécié. Nous les remercions très chaleureusement pour avoir généreusement contribué à la naissance, à l'affirmation et à la consolidation d'ASTRÉE, sous la houlette d'un Comité désormais renouvelé avec votre dévoué comme nouveau président et Mme Stéphanie Apothéloz comme membre.

Comme le précédent, le Comité a tout au long de l'année salué l'excellente direction de nos deux co-directrices sur les fronts exigeants de la détection et de la prise en charge des victimes, de la formation et des actions de plaidoyer dont les bilans réguliers sont remarquables, et ceci en considérant les forces limitées de l'Association. Relevons en particulier que les objectifs fixés fin 2017 ont largement été atteints. Le personnel a été renforcé ; des contrats et partenariats en terme de support en matière juridique et de soins ont été dûment préparés et sont désormais prêts à être mis en œuvre ; des espaces de travail supplémentaires ainsi que des appartements de transition ont été trouvés dans une proximité très positive avec les locaux principaux, des appartements qui ont permis de consolider l'accompagnement des transitions vers l'autonomie des bénéficiaires. Et il importe de souligner que ces étapes de consolidation se sont effectuées et s'effectue toujours dans un cadre financier rigoureusement géré, grâce en particulier au suivi méticuleux de notre trésorier M. Stéphane Vogel.

Aujourd'hui, le Comité a l'intime conviction qu'ASTRÉE est entrée dans une phase de maturité, un moment propice à une

évaluation d'ores et déjà dûment préparée par nos codirectrices par l'établissement de termes de référence précis qui la guideront de manière efficace. Maturité ne signifie toutefois pas passivité : pour poursuivre l'essor et la consolidation de l'Association, outre son rôle formel, le Comité s'engage à épauler la Direction qui affronte au quotidien des tâches très conséquentes. Sur sa table, entre autres, un appui à la gestion interne, une amélioration de la communication externe et un projet d'amélioration du nombre et de l'adhésion des membres orientée par une philosophie de l'engagement compétent et bénévole.

Relevons enfin que la récente condamnation par la Cour correctionnelle de Lausanne d'un cas de traite et d'exploitation témoigne de la reconnaissance à la fois judiciaire et publique de la cause cardinale d'ASTRÉE. Et l'on peut risquer l'hypothèse que cette reconnaissance aura pour effet que ses missions continueront à s'affermir et à se densifier. Le défi pour ASTRÉE sera alors de pouvoir assumer les charges de ses missions. C'est en cela que la Direction et son équipe de jour et de nuit pourra compter sur les compétences et l'engagement du Comité comme sur ceux des membres de l'Association.

Francesco Panese

Président du Comité d'Astrée

chapitre 2

Mot de la Direction

Quatre ans déjà que l'association ASTRÉE a été créée et, depuis, plus d'une centaine de personnes migrantes, femmes et hommes, ont été rencontrées dans le cadre des consultations d'accueil à bas seuil.

À chaque rencontre, la découverte de parcours migratoires semés de difficultés et, en Suisse, une vie empreinte d'une grande vulnérabilité liée tout d'abord aux conséquences de la migration. Parmi ces personnes en grandes difficultés, depuis 2015, 90 victimes de traite ont été identifiées et accompagnées par ASTRÉE.

De ces quatre années, nous pouvons tirer un 1er bilan de l'impact du travail d'ASTRÉE sur les victimes, notamment dans la reconnaissance par la justice de leurs droits. En effet, fin 2018 et pour la 1ère fois depuis la création d'ASTRÉE, le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné une personne pour traite des êtres humains en reconnaissant la sorcellerie comme moyen de contrainte. La victime, mineure au moment des faits, avait bénéficié d'un hébergement dans notre foyer et d'un accompagnement personnalisé. Cette victoire est l'aboutissement d'un long travail de partenariat effectué par ASTRÉE, la police, les avocats et la magistrature. Il débute par une mise en confiance de la personne, des explications concernant ses droits en tant que victime de traite, même sans statut de séjour en Suisse, un éventuel dépôt de plainte et ses conséquences, et il se poursuit lorsqu'il y a dépôt de plainte par des investigations de police, la recherche d'éléments supplémentaires avec un accompagnement soutenu de la victime par ASTRÉE durant cette période qui ravive les traumatismes vécus et ensuite le travail de la magistrature. Le rôle du procureur en charge de l'affaire est déterminant dans l'appréciation des éléments portés à sa connaissance. Dans le canton de Vaud, un procureur est chargé des

affaires de traite et il participe à la table ronde cantonale de lutte contre la traite des êtres humains. Cette organisation permet d'appréhender le phénomène de la traite de manière sensible en tenant compte notamment des conséquences des traumatismes vécus par les victimes sur leur récit et d'être au fait sur l'organisation et les moyens de contrainte utilisés par les auteurs dans la traite des êtres humains.

Le milieu de la traite des êtres humains est impitoyable et nous l'avons constaté une fois de plus en accueillant pour un entretien de détection en juin 2018 deux jeunes filles nigérianes de 17 ans, accompagnées par Fleur de Pavé, contraintes à la prostitution de rue à Lausanne depuis des mois. Dès lors qu'elles avaient établi un lien de confiance avec les intervenantes de Fleur de Pavé et trouvé le courage de raconter ce qui leur était arrivé, elles souhaitaient sortir très rapidement du milieu de contrainte. Nous avons cherché une solution d'hébergement appropriée pour répondre aux besoins de ces deux victimes et assurer leur sécurité. En effet, le foyer d'ASTRÉE, situé à Lausanne, prévu essentiellement pour des femmes majeures, ne semblait pas apporter une réponse adéquate. Devant l'urgence de la situation, un hébergement a été organisé dans un foyer pour mineurs non accompagnés de l'EVAM, éloigné de Lausanne, avec un accompagnement en ambulatoire par ASTRÉE en partenariat avec les professionnels du foyer et les curatrices. Les deux jeunes filles ont apprécié cette réponse rapide et l'aide proposée. Toutefois, une réflexion entre partenaires concernés par la prise en charge des mineurs semble indispensable pour trouver des solutions pérennes à une prise en charge adéquate de mineurs, victimes de traite des êtres humains dans la prostitution ou d'autres formes d'exploitation.

Depuis la création d'ASTRÉE, l'augmentation exponentielle des situations de traite suivies par ASTRÉE a montré la nécessité de renforcer le dispositif dans certains domaines de manière à pouvoir continuer à répondre aux demandes.

Conscientes de la jeunesse d'ASTRÉE et de la nécessité de consolider le dispositif existant, nous avons toutefois identifié des besoins prioritaires, réalisables dans ce contexte : l'augmentation de 3 places d'hébergement avec la location de 3 studios de transition permettant de faciliter la sortie du foyer d'ASTRÉE, freinée par de grandes difficultés à trouver un logement autonome, et de poursuivre le processus d'autonomisation ; la location d'un bureau externe à proximité d'ASTRÉE pour les entretiens de détection et de suivis en ambulatoire de manière à renforcer la sécurité et confidentialité des victimes ; la délégation à une étude d'avocats des suivis administratifs et pénaux des bénéficiaires d'ASTRÉE. Cette étude assurera aussi un rôle de référence auprès de l'équipe d'intervenants sociaux d'ASTRÉE pour les questions juridiques.

Une demande d'augmentation de la subvention a été demandée au SPAS qui l'a validée et a accepté l'anticipation possible en 2018 pour la mise en place de ces nouveaux projets. Depuis quelques mois, ASTRÉE est nouvellement locataire de 2 studios, un 3^e reste à trouver, et d'un bureau, dans l'immeuble situé à côté des locaux d'ASTRÉE. Une collaboration a vu le jour il y a peu de temps avec une étude d'avocats lausannoise.

Concernant les besoins médicaux des bénéficiaires, un partenariat pourrait voir le jour en 2019 avec la PMU afin de faciliter l'accès aux soins pour les victimes via une permanence d'accueil et l'orientation vers les professionnels travaillant déjà avec des personnes migrantes dans le réseau RESAMI. Un soutien serait utile

pour les professionnels d'ASTRÉE, formés en travail social, lors d'urgences médicales physiques et psychiques à gérer dans le foyer. Une supervision clinique par un psychiatre de la PMU pourrait également être mise en place pour l'équipe et permettrait d'aborder les conséquences au quotidien des traumatismes vécus par les victimes de traite.

Ces nouveaux projets sont motivants car ils constituent un nouveau challenge qui, nous l'espérons, permettra un accompagnement des victimes de traite optimal. Les résultats obtenus par ASTRÉE depuis sa création démontrent clairement que l'existence d'un dispositif adapté aux besoins des victimes de traite des êtres humains permet avant tout leur détection et ensuite leur prise en charge si elles le souhaitent.

Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti
Co-directrices

chapitre 3

Résultats 2018

Depuis la création d'ASTRÉE en 2015, nous avons accompagné 90 victimes de traite. Selon les informations reçues par les services contactés lors de la création du dispositif, les cas de traite détectés dans le Canton de Vaud étaient de 2 à 3 par année. Nous constatons que la création du dispositif répond aux besoins identifiés lors de la rédaction du projet.

Depuis sa création, ASTRÉE a réalisé des séances de sensibilisation pour les auditeurs du SEM, les inspecteurs du travail, la police, les professionnels de la santé et pour les intervenants des associations partenaires. Les résultats d'ASTRÉE montrent qu'il existe un lien direct entre la formation des professionnels et l'augmentation des cas détectés.

La plupart des victimes sont référées à ASTRÉE par les intervenants de services qui ont bénéficié de formation et avec lesquels ASTRÉE a développé une collaboration étroite →.

3.1 Formation

Concernant l'activité de formation, en 2018, ASTRÉE a intensifié sa collaboration avec le milieu médical, l'EESP et avec les partenaires des autres cantons romands. En particulier 11 séances de formations ont été adressées en 2018 aux partenaires suivants :

- Teen Challenge-Glaris
- Consultation PMU Chauderon
- Consultation VISTA-PMU
- Centres LAVI-Suisse latine
- Plateforme sans papier
- Conseillers de l'OSAR dans les centres fédéraux
- 2 conférences pour les professionnels/étudiants HES-SO en Valais
- Séance CIPRO - procureurs vaudois
- Étudiants de l'HESAV et EESP (formation et journée d'observation avec ateliers).

Lors de 13 séances → avec les partenaires du réseau, ASTRÉE a pu ainsi renforcer les collaborations avec ces services et finaliser des accords de partenariat.

En 2018, ASTRÉE a participé activement à l'action du bus national de sensibilisation sur la traite (4 jours dans le Canton de Vaud) et aux séances avec les experts du GRETA (incluant une visite des locaux d'ASTRÉE). Une émission de Temps Présent de la RTS a dédié un reportage à la problématique de la traite et au travail d'ASTRÉE.

Ces activités de sensibilisation et de formation, certes parfois chronophages, sont essentielles, car elles permettent non seulement de détecter des victimes mais elles ont aussi pour but de partager les expériences acquises par ASTRÉE et d'améliorer les pratiques au niveau national dans la reconnaissance et la prise en charge des victimes de traite.

3.2 Détection et prise en charge des victimes

En 2018, ASTRÉE a réalisé 1'486 entretiens de suivi/accompagnements et 62 entretiens de détection). Durant cette période, 88 personnes ont consulté ASTRÉE et 54 victimes de traite ont bénéficié d'un suivi. Parmi les cas de traite et d'exploitation, (22 nouveaux cas de traite) on trouve 44 victimes de prostitution forcée (dont deux jeunes filles de 17 ans), 8 cas d'exploitation de la force de travail et 2 cas d'activités illicites forcées. →

Les victimes de prostitution forcée, souvent très jeunes, ont été exploitées, dans la plupart des cas, dans la rue à Lausanne et/ou dans les salons de message du canton de Vaud. Les victimes d'exploitation de la force de travail l'ont été dans le milieu domestique ou dans la restauration.

Table ronde VD

SPAS-PSY

Plateforme nationale (2x)

Cheffe de service du SPAS

Séance cantonale sur la prostitution forcée (2x)

CMP – finalisation de l'accord de collaboration

EVAM – finalisation de l'accord de collaboration et définition d'une collaboration avec secteur formation (3x)

CIPRO

Responsable table ronde Neuchâtel

FdP, CIPRO, SEM, CHUV/PMU, LAVI, Appartenance, Caritas, EVAM, CMP, etc.

! Voir fig. 1 en page 11

Ces résultats représentent la réalité d'ASTRÉE directement liée aux collaborations mises en place et ne reflètent certainement pas la globalité de la traite au niveau cantonal, national et européen.

Selon les chiffres du parlement européen rendus en 2017 ←, près de 16'000 victimes ont été identifiées dans l'union européenne dont 71% de femmes mineures ou majeures. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est la forme la plus répandue avec deux tiers des victimes enregistrées (67%) suivie de l'exploitation par le travail forcé (21%). Les 12% restants sont exploités pour d'autres raisons telles que la mendicité forcée, le trafic d'organes ou encore l'esclavage domestique. La majorité des victimes identifiées sont originaires d'États membres de l'union européenne.

Les personnes victimes de traite et d'exploitation (dont 5 hommes) viennent principalement d'Afrique (Nigeria, Cameroun, Congo, etc.) d'Asie et de pays balkaniques. ←

11 victimes ont bénéficié d'un hébergement et 43 ont été suivies en ambulatoire. 17 nouvelles plaintes pénales ont été déposées depuis le début de l'année 2018. Globalement, 32 procédures pénales étaient en cours en 2018, suite à des plaintes pénales déposées par des victimes suivies à ASTRÉE. Presque toutes les femmes hébergées à ASTRÉE ont dénoncé leurs exploiteurs et plusieurs enquêtes ont démarré suite à ces dépôts de plainte.

Concernant le statut administratif des victimes, 5 tolérances de séjour ont été accordés en vertu du droit de réflexion et de rétablissement pour les victimes de traite et 14 autorisations de séjour temporaires d'un an ont été octroyés dans le canton de Vaud à des victimes grâce aux démarches entreprises par ASTRÉE.

La situation des victimes, même titulaires d'un permis de séjour d'un an, renouvelable selon les besoins de l'enquête suite à un dépôt de plainte, est incertaine car leur séjour en Suisse à long terme n'est pas garanti. En effet, l'incapacité de subvenir à ses besoins financiers sont des facteurs pris en compte par les autorités fédérales lors de l'octroi d'un permis de séjour de longue durée. Les conséquences des traumatismes liés à l'exploitation subie peuvent souvent freiner le processus d'autonomie financière et dès lors constituent un risque de non renouvellement du permis de séjour. ←

Parmi les 54 victimes suivies par ASTRÉE en 2018, 14 personnes étaient en procédure d'asile. Pour 3 d'entre elles la procédure d'asile a été ré-ouverte (avec l'octroi de permis N), suite aux recours ou demandes de réexamen présentées par ASTRÉE (contre des décisions de renvoi Dublin). Une victime suivie par ASTRÉE en 2018 a obtenu le statut de réfugiée, les autres sont toujours en attente d'une réponse à leur demande d'asile ou d'une décision suite aux recours faits contre des décisions de renvoi.

Toutefois, une décision du Tribunal fédéral rendue début 2019 ←, permet d'entrevoir une amélioration de la situation des victimes de traite en procédure d'asile. En effet, le renvoi d'une victime vers le pays européen par lequel elle était arrivée (selon les accords de Dublin III) a été suspendu en raison de l'exploitation qu'elle avait subie en Suisse et de la plainte pénale qu'elle avait déposée contre les auteurs. Une autorisation de séjour temporaire lui a été accordée pour permettre une enquête pénale.

3.3 Récapitulatif des résultats 2018

Fig. 1 – Formes de traite

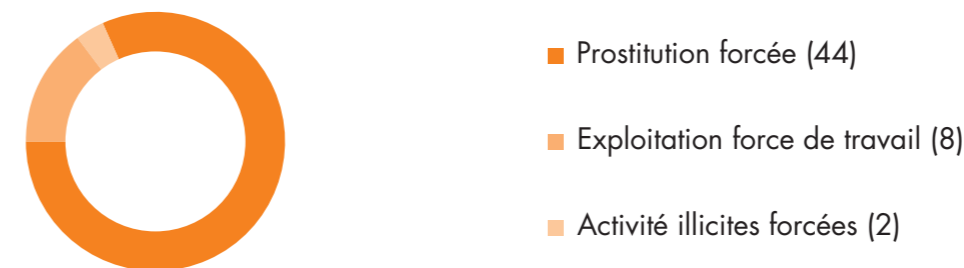


Fig. 2 – Nationalité des victimes de traite

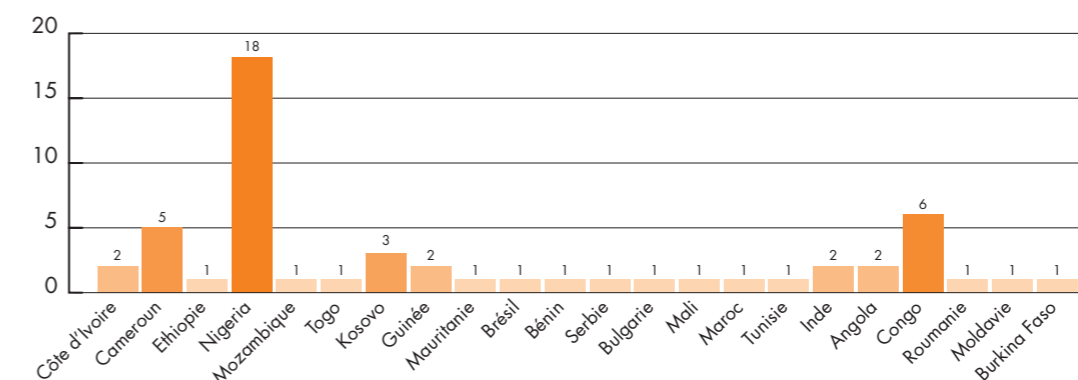


Fig. 3 – Permis obtenus



www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20171012STO85932/traite-des-etres-humains-pres-de-16-000-victimes-dans-l-union-europeenne

voir fig. 3 en page 11 |

voir fig. 2 en page 11 |

www.bger.ch/files/live/sites/bger/files/pdf/fr/2C_373_2017_yyyy_mm_dd_T_f_13_32_41.pdf

chapitre 4

La condamnation pour traite des êtres humains dans le Canton de Vaud

Le 6 décembre 2018 le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné pour la première fois à 3 ans de prison ferme une femme pour traite des êtres humains en retenant la sorcellerie comme moyen de contrainte, suite à la plainte pénale déposée par une victime suivie par ASTRÉE entre 2015 et 2017.

La victime était mineure au moment de l'exploitation. Elle a bénéficié d'un hébergement au foyer d'ASTRÉE et nous l'avons accompagnée dans son parcours de rétablissement et d'intégration en Suisse en collaboration avec sa curatrice.

La personne condamnée, de même origine que la victime, a visiblement eu un parcours de vie empreint de grandes difficultés et a probablement travaillé parfois involontairement dans la prostitution en Italie et en Suisse. Les investigations n'ont pas permis de déterminer si elle faisait partie d'une organisation criminelle plus complexe et d'identifier les éventuelles « têtes » d'un tel groupe.

Au-delà du cas spécifique, cette condamnation a permis de mettre en évidence certains aspects qui pourraient s'avérer utiles dans d'autres affaires en cours, notamment :

- L'existence avérée de la traite des êtres humains dans le canton de Vaud (et en Suisse)
- La sorcellerie comme un des moyens de contrainte dans l'exploitation
- L'état psychologique de la victime suite à l'exploitation subie comme élément important dans l'analyse des faits
- Le schéma habituel dans la filière d'exploitation des femmes nigérianes (fausses promesses, voyage organisé, transit par un pays européen, moyens de contrainte, dette importante à rembourser, etc.)

Ce procès a eu une large couverture médiatique dans la presse romande.

chapitre 5

Comptes 2018

5.1 Bilan au 31 décembre 2018

	(annexe)	2018	2017
ACTIF			
Liquidités		252'215	164'312
Débiteurs		109'313	173'444
Comptes de régularisation actifs		16'013	2'784
Actif circulant		377'541	340'540
Immobilisations financières		19'512	19'510
Actif immobilisé		19'512	19'510
Total Actif		397'053	360'049
PASSIF			
Créanciers		27'023	51'411
Comptes de régularisation passifs		7'896	3'274
Engagements à court terme		34'919	54'685
SPAS Garantie bancaire		19'500	19'500
Engagements à long terme		19'500	19'500
Résultat d'exploitation subventionnée		57'806	40'752
Résultats en attente d'attribution		57'806	40'752
SPAS Réserve d'exploitation et d'investissements		280'288	242'103
Fonds propres affectés		280'288	242'103
Capital propre		4'540	3'010
Capital propre	1	4'540	3'010
Total Passif		397'053	360'049

Pages 15 à 18 :

Le Mont-sur-Lausanne,
le 14 mars 2019 / AIGC

5.2 Comptes d'exploitation 2018

(annexe) Comptes 2018 Budget 2018 Comptes 2017

PRODUITS			
Subvention SPAS	300'000	300'000	300'000
Subvention FedPol	65'000	65'000	65'000
Subvention BEFH	10'000	10'000	10'000
Subventions	375'000	375'000	375'000
Hébergement - contributions du SPAS	527'420	430'478	383'684
Hébergement - contributions intra + extra-cantonale	38'412	39'006	107'857
Hébergement - contributions des résidents	9'556	-	9'461
Accompagnement	146'205	165'240	161'775
Produits des prestations	721'593	634'724	662'777
Produits financiers	2	26	2
Produits divers	13'441	1'100	1'815
Autres produits d'exploitation	13'443	1'126	1'817
Total produits d'exploitation	1'110'036	1'010'850	1'039'593
CHARGES			
Salaires et charges sociales	- 807'463	- 842'300	- 758'187
Autres frais du personnel	- 4'471	- 10'500	- 3'605
Honoraires de tiers	- 3'730	- 5'600	- 4'410
Charges du personnel et de tiers	- 815'664	- 858'400	- 766'202
Argent de poche	- 33'442	- 23'400	- 26'660
Frais d'alimentation	- 22'596	- 30'700	- 27'793
Autres charges directes des bénéficiaires	- 897	- 1'000	- 741
Charges directes des bénéficiaires	- 56'935	- 55'100	- 55'194
Entretien et frais d'infrastructures	- 19'198	- 7'100	- 10'443
Loyers et charges	- 86'947	- 90'000	- 91'543
Charges de structure	- 106'144	- 97'100	- 101'986
Frais administratifs	- 73'528	- 12'300	- 73'020
Charges financières	- 265	- 250	- 203
Autres charges d'exploitation	- 2'260	- 3'400	- 2'236
Charges de fonctionnement	- 76'054	- 15'950	- 75'460
Total charges d'exploitation	- 1'054'797	- 1'026'550	- 998'841
Résultat d'exploitation	55'239	- 15'700	40'752
Cotisations des membres	400	-	1'000
Dons sans affectation	1'130	-	150
Produits hors exploitation	38'185	-	83'200
Charges hors exploitation	-	-	-
Résultat hors exploitation	39'715	-	84'350
Résultat avant variation des fonds	94'954	- 15'700	125'103
VARIATIONS DES FONDS			
Résultat avant variation des fonds	94'954	- 15'700	125'103
Attribution aux fonds	2	- 39'715	- 84'350
Utilisation des fonds	2	-	-
Résultat de l'exercice	55'239	- 15'700	40'752

5.3 Annexes aux comptes 2018

Principes comptables et méthodes d'évaluation

La comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de l'association. Les comptes sont présentés en CHF sans les centimes. Il peut demeurer des différences non significatives liées aux arrondis.

Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Actif circulant
à la valeur nominale
- Actif immobilisé
à la valeur nominale
- Engagements étrangers à court terme
à la valeur nominale
- Engagements étrangers à long terme
à la valeur nominale

Informations complémentaires

Organisation et but

L'Association ASTRÉE sise Ruelle de Bourg 7 à 1003 Lausanne, est une association régie par les art. 60 & ss du Code civil suisse. L'association a pour but :

- La détection : renforcer la détection des victimes de traite des êtres humains.
- L'hébergement : proposer aux victimes un hébergement adéquat et sécurisé.
- La prise en charge et l'accompagnement : offrir une prise en charge globale des victimes (médicale, psychologique, administrative et juridique).
- Le plaidoyer, la communication et la documentation : améliorer les standards de protection des victimes et sensibiliser le grand public ainsi que

les institutions à la thématique de la traite des êtres humains.

Composition du Comité pour l'exercice 2018

- Panese Francesco, Président
- Vogel Stéphane, trésorier
- Bodenmann Patrick, membre
- Correia Wania, membre
- Cuenod Jean-François, membre
- Delessert Sophie, membre

Rémunération de l'organe dirigeant

Le Comité de l'association exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'a été versée.

Emplois à plein temps

À l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 10 au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

Fiduciaire Favre & Perreaud SA, Lausanne
Mandat confié : révision restreinte

Organe comptable

AIGC – Association Interrégionale de Gestions et Comptabilités, Ch. En Budron D5, Le Mont-sur-Lausanne

Valeur résiduelle de dettes découlant d'opérations de crédit-bail :

	2018	2017
Néant	0	0

Dettes envers des institutions de prévoyance :

	2018	2017
Retraites Populaires	6'302	14'428

Montant des sûretés constituées en faveur de tiers :

	2018	2017
SPAS garantie bancaire	19'500	19'500

Montant des actifs engagés en garantie de dettes et des actifs grevés d'une réserve de propriété :

	2018	2017
SPAS garantie bancaire	19'500	19'500

Evénements survenus après la date du bilan

Néant

Commentaires du bilan

1. Capital de l'organisation

2018	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	3'010	1'530	0	4'540
	3'010	1'530	0	4'540

2017	01.01	Attribution	Utilisation	31.12
Capital propre	1'860	1'150	0	3'010
	1'860	1'150	0	3'010

Commentaires du compte d'exploitation

2. Attribution aux fonds

	2018	2017
Capital propre, cotisations des membres	400	1'000
Capital propre, dons sans affectation	1'130	150
SPAS Réserve, excédent de produits 2016	0	83'200
SPAS Réserve, excédent de produits 2017	38'185	0
	39'715	84'350

3. Dissolution des fonds

	2018	2017
Néant	0	0
	0	0

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements :

Aux organismes qui par leurs subventions, financements ponctuels ou dons ont permis la concrétisation et le fonctionnement d'ASTRÉE ;

Au Service de Prévoyance et d'Action Sociale du canton de Vaud (SPAS) ;

À la Confédération Helvétique (Fedpol) ;

Au Bureau de l'Égalité entre Femmes et Hommes du canton de Vaud (BEHF) ;

À nos nombreux et précieux partenaires qui, par leur soutien, ont facilité notre travail ;

Aux membres du Comité d'ASTRÉE pour leur engagement et leurs compétences mises au service de l'association : A. Chapuis, F. Panese, S. Delessert, W. Correia, S. Vogel, P. Bodenmann, J.-F. Cuenod et S. Apotheloz ;

À la direction d'ASTRÉE, Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti ;

À toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'ASTRÉE pour leur enthousiasme et leur engagement sans faille : Léa Paganini, Adriana Bucur, Innocent Djangheu, Aurélie Clément, Michel Khrounoff, Martine Glasson, Laetitia Capt, Camille Reift, Mary-Sarah Kagny, Mimoza Kokollari, Pia Shazar, Elise Buclin, Mélanie Ansermet, Camille Briffod, Lore Rinsoz, Jessica Riess et Milana Aronov ;

Aux personnes migrantes, rencontrées lors d'entretiens de détection ou prises en charge par ASTRÉE, pour la confiance qu'elles nous accordent.

Soutenir ASTRÉE

Vous pouvez soutenir le travail d'ASTRÉE en devenant membre de l'association. La cotisation annuelle est de CHF 50.-

Vous trouverez le formulaire sur : www.astree.ch/fr/demande-adhesion

IMPRESSUM

Rédaction : Association ASTRÉE (Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti)

Graphisme : Plates-Bandes communication

Ce rapport a été tiré à 000 exemplaires.



Association de soutien
aux victimes de traite et d'exploitation

Association ASTRÉE
Ruelle de Bourg 7
1003 Lausanne

021 544 27 97
info@astree.ch
www.astree.ch